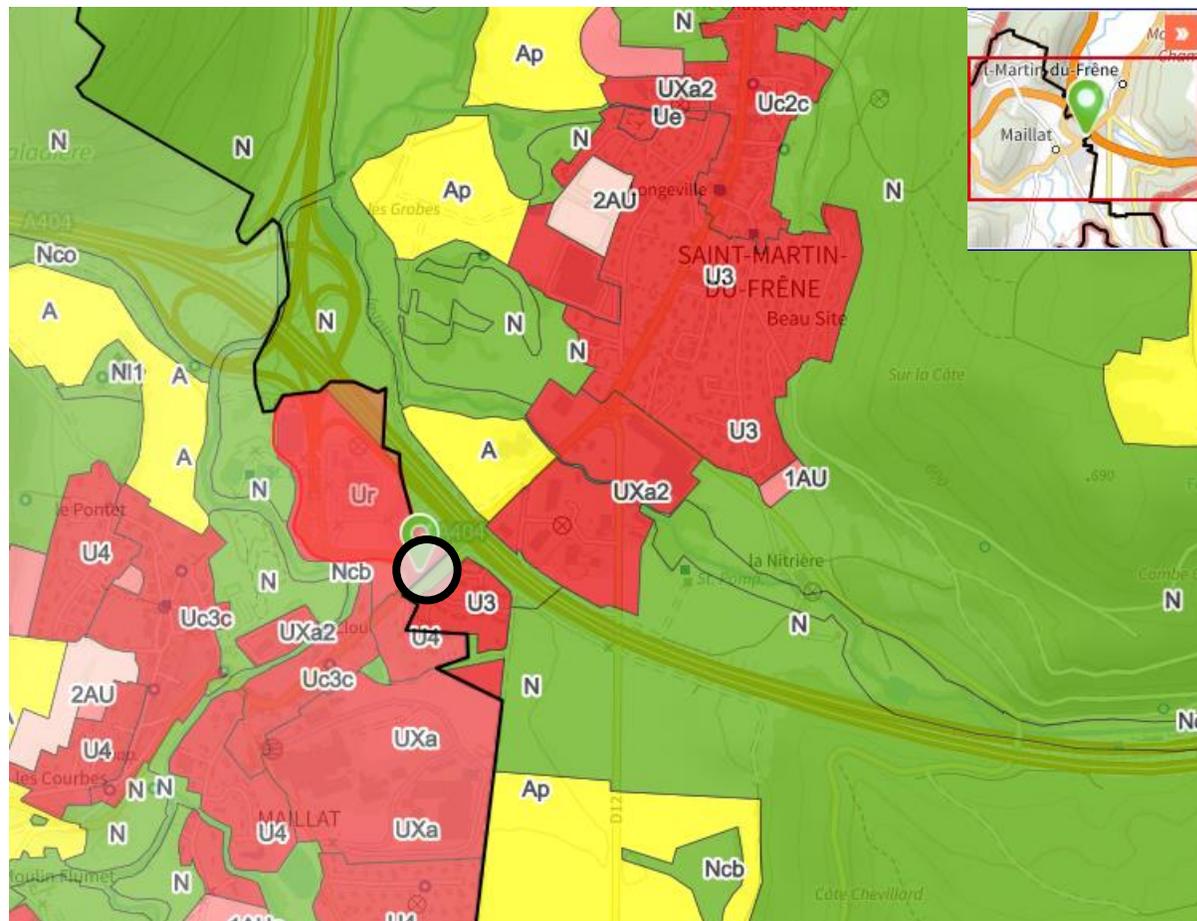
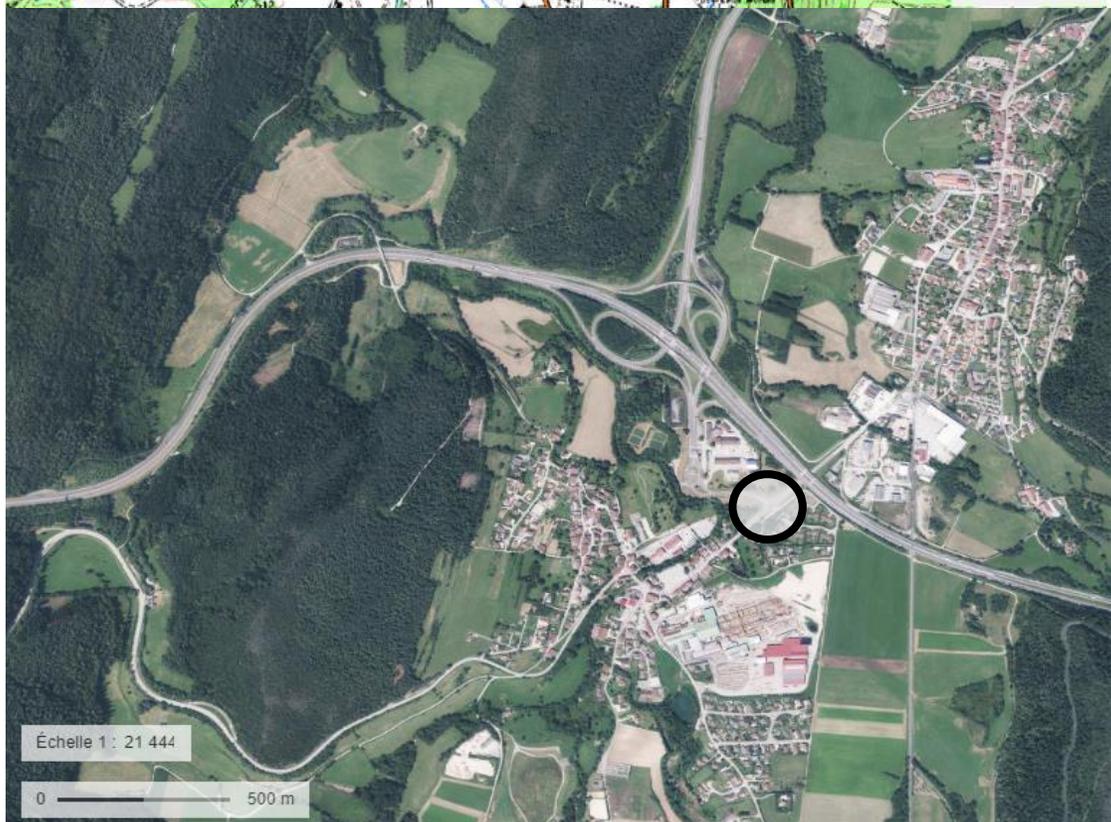
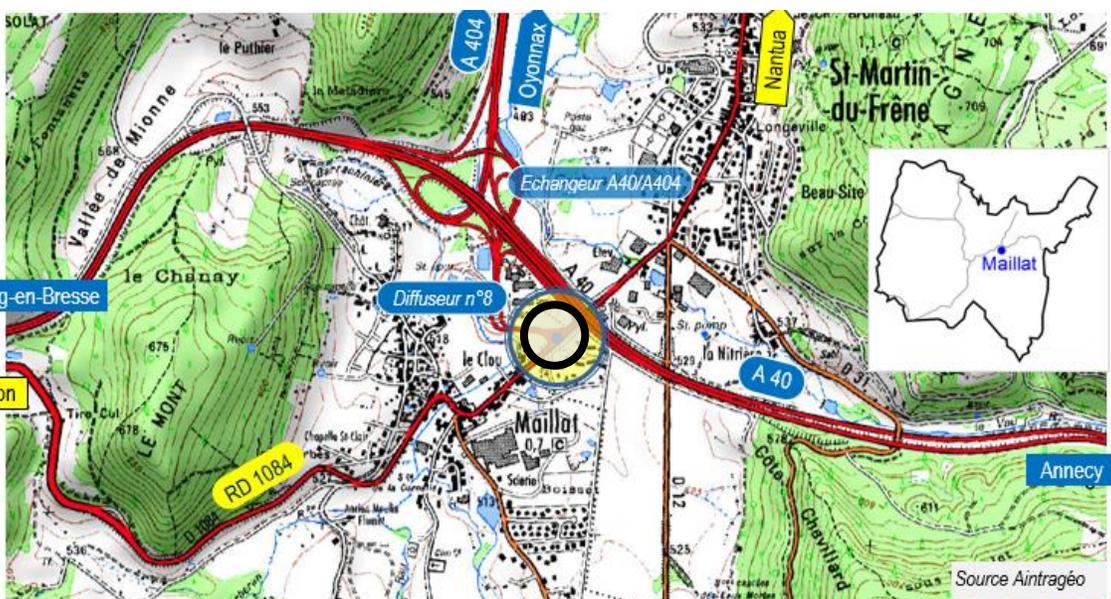


Annexe obligatoire n°3 - Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).

 Implantation du projet



Echelle :



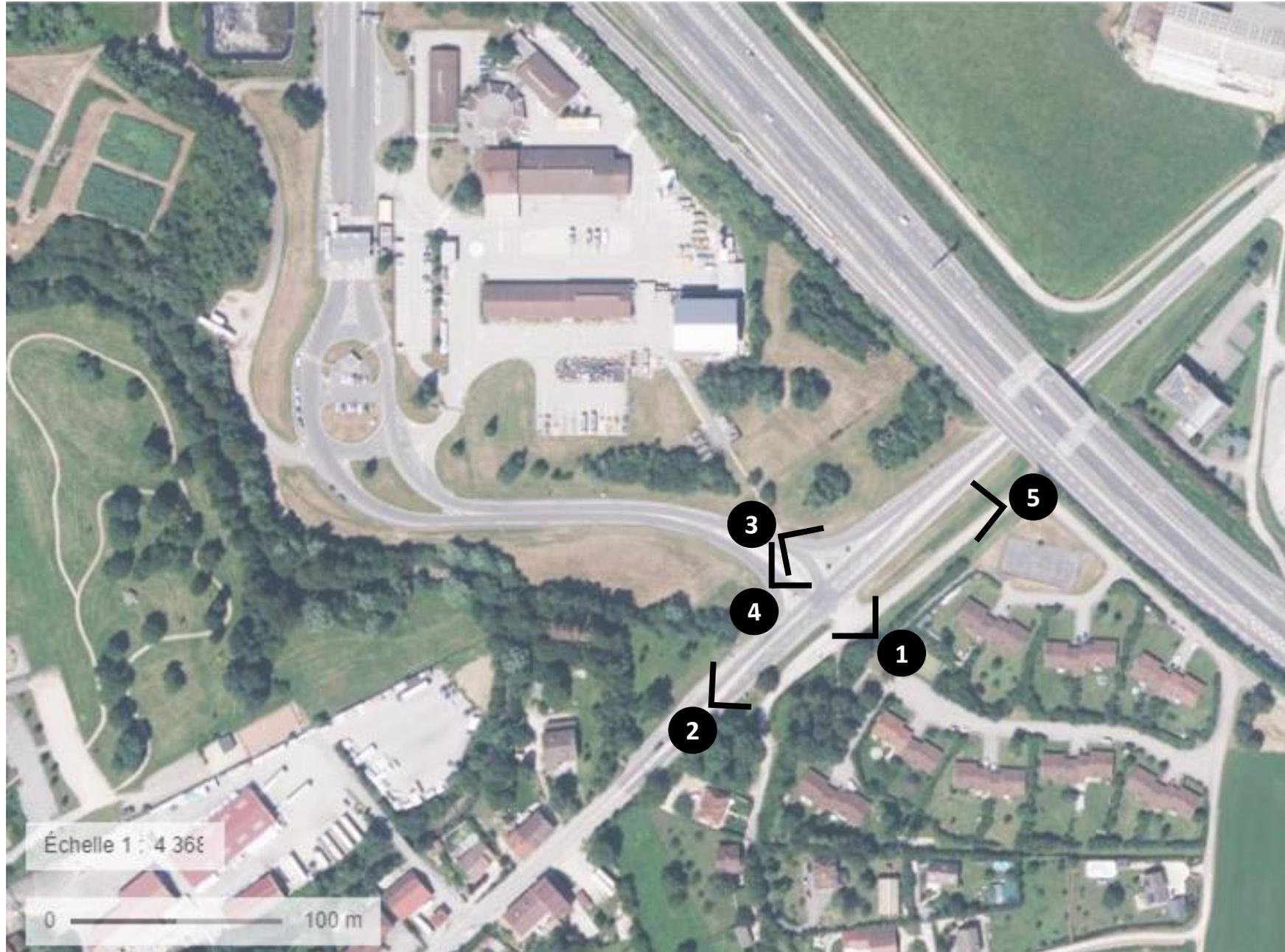
Source :



Annexe obligatoire n°4 - Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.

Localisation cartographique
des prises de vue

Visite de site en date du
10/02/2022



Annexe obligatoire n°4 - Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.

Visite de site en date du
10/02/2022



Prise de vue 1

Annexe obligatoire n°4 - Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.

Prise de vue 2



Prise de vue 2

Visite de site en date du
10/02/2022

Annexe obligatoire n°4 - Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.

Visite de site en date du
10/02/2022



Prise de vue 3

Annexe obligatoire n°4 - Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.

Visite de site en date du
10/02/2022



Prise de vue 4

Annexe obligatoire n°4 - Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.

Visite de site en date du
10/02/2022



Prise de vue 5